

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**27 février 2018 – 18 H 45 – MSAP**  
**Compte-rendu**

**Le Mardi 27 février 2018 à 18H45**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Peyrehorade, salle des conseillers sous la présidence de Monsieur Pierre Ducarre, Président en exercice.

Commune	Nom et Prénom	P r é s e n t	Suppléé par	Procuration donnée à
BÉLUS	DUFAU DANIEL			
CAGNOTTE	BACHERE ROBERT	X		
CAUNEILLE	DAMIANI CHRISTIAN	X		
ESTIBEAUX	BEROT DANIELE			
GAAS	LESCOUTE JEAN-MARC	X		
HABAS	DUPRE HENRIETTE	X		
HABAS	LATASTE JEAN-FRANCOIS	X		
HASTINGUES	DUCARRE PIERRE	X		
LABATUT	DUPONT BERNARD	X		
LABATUT	GASSIE JEAN-YVES	X		
MIMBASTE	LESCLAUZE MICHEL	X		
MIMBASTE	PAYEN GERARD	X		
MISSON	MAGESCAS BERNARD	X		
MOUSCARDES	DIZABEAU JEAN	X		
OYREGAVE	LASSERRE SERGE	X		
ORIST	LAHILLADE FRANCIS	X		
ORTHEVIELLE	MOUSTIE DIDIER	X		
OSSAGES	MARCOS FREDERIC	X		
PEY	DUCAMP ROLAND	X		
PEYREHORADE	CAILLETON ISABELLE			JR MARQUIER
PEYREHORADE	DAVERAT MICHEL			D.SAKELLARIDES
PEYREHORADE	DUPONT BEAUVAIS ISABELLE	X		
PEYREHORADE	SAKELLARIDES DIDIER	X		
PEYREHORADE	TRILLES MONIQUE	X		
PORT-DE-LANNE	CAPIN MICHEL	X		
POUILLON	DESCAZEUX HENRI			
POUILLON	MARQUIER JEAN-RAYMOND	X		
POUILLON	SIBERCHICOT MARIE-JOSEE	X		
POUILLON	VILHEM PATRICK			MJ SIBERCHICOT
SAINT-CRICQ-DU-GAVE	ETCHEBERTS THIERRY			MM LESCATREYES
SAINT-ÉTIENNE-D'ORTHE	DISCAZAUX SOPHIE	X		
SAINT-LON-LES-MINES	BOULAIN ANNIE	X		
SAINT-LON-LES-MINES	GUILLOT THIERRY	X		
SORDE-L'ABBAYE	LESCASTREYES MARIE-MADELEINE	X		
TILH	DARRASPEN JEAN	X		
<b>Secrétaire de séance</b>			<b>Claire BATBEDAT</b>	

Mr le Président cite les pouvoirs qu'il a reçus. Il propose de désigner M.DUPONT comme secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

- b. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 23 janvier 2018
- c. Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations du conseil communautaire
- d. Finances
  - a. Vote des comptes administratifs de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, budget principal, budget annexe multiple rural, budget annexe office de tourisme, budget annexe action économique affectation de résultats et comptes de gestion 2017 ;
  - b. Avances subventions Budgets Autonomes Office de Tourisme et CIAS
  - c. Confirmation du versement des subventions d'équilibre aux budgets du CIAS
  - d. Transfert emprunt du bâtiment crèche Peyrehorade à la Communauté de communes
  - e. Attribution de subventions
  - f. Création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet
- e. Marchés publics
  - a. Avenant au marché public de travaux du bâtiment d'activité
  - b. Avenant au marché public de travaux de construction de la crèche intercommunale
- f. Développement territorial
  - a. Règlement de voirie
  - b. Prix de vente des terrains en ZAE
  - c. EPFL portage ZH 45 Oeyregave
  - d. Acquisition lot 2 – Lotissement Plaine du Berié »
- g. Petite enfance- Enfance – Jeunesse
  - a. Forfait écoles maternelles
- h. Servitude de passage ENEDIS
- i. Lieu du prochain conseil communautaire

### **Point 1 - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 23 janvier 2018**

Document transmis avec la convocation.

Mme TRILLES : P6. Regrette que les propos aient été sortis de leur contexte. La lettre au Maire de Peyrehorade ne méritait pas de réponse car c'était une lettre d'information.

M.DUCARRE : Un courrier a été renvoyé depuis et on est toujours en attente d'une réponse. Mme TRILLES indique que la réponse a été faite.

M.CAPIN : P.9 demande de préciser que le prix de 24 €/m<sup>2</sup> qui est mentionné est le prix de revente du terrain après l'évaluation des travaux.

### **Approbation à la majorité absolue des suffrages exprimés**

*(32 voix pour - 1 voix contre : M.VILHEM)*

### **Point 2 – Compte-rendu des délégations du Président**

Le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations que le Conseil communautaire lui a confiées (délibération du 14 janvier 2017).

- Décision n°07/2018 : fixation des tarifs de la régie de recettes de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
- Décision n°08/2018 : Annulation de créances suite à décision du Tribunal d'instance

Le Conseil prend acte de la communication de ces informations.

### Point 3 - Finances

#### a. Vote des comptes administratifs de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, budget principal, budget annexe multiple rural, budget annexe office de tourisme, budget annexe action économique affectation de résultats et comptes de gestion 2017

##### 1. Vote du CA du budget annexe du multiple rural

Après la présentation de M.LASSERRE, M.DUPONT met aux voix le compte administratif.

#### **Approbation à la majorité absolue des suffrages exprimés**

*(M.DUCARRE ne prend pas part aux votes -30 voix pour -  
1 voix contre : M.VILHEM)*

##### 2. Vote du compte administratif - Budget annexe Développement économique

Après la présentation de M.LASSERRE, M.DUPONT met aux voix le compte administratif.

#### **Approbation à la majorité absolue des suffrages exprimés**

*(M.DUCARRE et M.SAKELLARIDES ne prennent pas part aux votes -29 voix pour -  
1 voix contre : M.VILHEM)*

##### 3. Vote du compte administratif - Budget annexe de l'Office de tourisme

Après la présentation de M.LASSERRE, M.DUPONT met aux voix le compte administratif.

#### **Approbation à la majorité absolue des suffrages exprimés**

*(M.DUCARRE ne prend pas part aux votes -30 voix pour -  
1 voix contre : M.VILHEM)*

##### 4. Vote du compte administratif – Budget général

Mme DUPONT-BEAUVAIS demande la communication du détail des attributions de compensation. Elle demande pourquoi la différence sur le compte « taxe sur les surfaces commerciales »? il s'agit peut-être de la revalorisation des bases.

Après la présentation de M.LASSERRE, M.DUPONT met aux voix le compte administratif.

#### **Approbation à la majorité absolue des suffrages exprimés**

*(M.DUCARRE ne prend pas part aux votes -30 voix pour -  
1 voix contre : M.VILHEM)*

##### 5. Approbation des comptes de gestion

Les comptes de gestion de Mme la Trésorière municipale sont conformes aux comptes administratifs.

#### **Approbation à la majorité absolue des suffrages exprimés**

*(31 voix pour - 1 voix contre : M.VILHEM)*

## **b. Avance subventions Budgets Autonomes Office de Tourisme et CIAS**

### ▪ Budget de l'Office de Tourisme

Le Budget annexe de l'Office de Tourisme est un budget autonome disposant d'une gestion de trésorerie individuelle. Afin de pouvoir gérer les affaires courantes, le Conseil communautaire décide de verser une avance sur la subvention d'équilibre du budget d'un montant de 50 000 €.

#### **Approbation à la majorité absolue des suffrages exprimés**

*(31 voix pour - 1 voix contre : M.VILHEM)*

### ▪ Budget du CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans

Dans l'attente du vote du budget 2018, le Conseil communautaire décide de verser au CIAS une avance de subvention de 150 000 €. Ce montant sera compris dans la subvention d'équilibre du budget du CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans lors du vote du budget.

#### **Approbation à la majorité absolue des suffrages exprimés**

*(31 voix pour - 1 voix contre : M.VILHEM)*

## **c. Confirmation du versement des subventions d'équilibre aux budgets du CIAS**

Avant la création du CIAS Pays d'Orthe et Arrigans le 1<sup>er</sup> septembre 2017, toutes les décisions relatives au CIAS, dont les décisions budgétaires, relevaient du Conseil communautaire.

Dès lors, à la demande de la Trésorerie, le conseil communautaire délibère les montants des subventions d'équilibre versées au 31 août 2017, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 août 2017 du BP du CIAS vers les budgets annexes.

Ces montants ont été approuvés par le conseil communautaire lors du vote du budget 2017 (délibération du 31 mars 2017).

- SAP : 234 202€
- Portage de repas : 22 678 €
- Petite Enfance : 334 302 €
- Du Budget de la Communauté de communes vers le budget du CIAS de la Communauté de communes de Pouillon de 100 000 €.

#### **Approbation à la majorité absolue des suffrages exprimés**

*(31 voix pour - 1 voix contre : M.VILHEM)*

## **d. Transfert emprunt du bâtiment de la crèche de Peyrehorade à la Communauté de communes**

Le Président rappelle que la crèche de Peyrehorade ne relève plus de la compétence du CIAS et que le bâtiment a été transféré à la communauté de communes lors du transfert de la compétence « petite enfance » qui est intervenu en septembre 2017.

Ce transfert de bâtiment s'accompagne d'un transfert de l'emprunt ayant été contracté pour son financement. Cet emprunt a les caractéristiques suivantes : emprunt de 150 000 € sur 15 ans à un taux de 3.64 % contracté en 2006 à échéance annuelle d'un montant de 13 159.77 €.

Mme TRILLES demande si l'emprunt peut être renégocié. JM LESCOUTE indique que l'emprunt est ancien et que dans ce cadre, la renégociation n'est pas intéressante du fait d'une indemnité élevée.

Le Président précise qu'ils ne sont pas renégociables. Des rencontres avec les banques avaient eu lieu sur cette question.

**Approbation à la majorité absolue des suffrages exprimés**  
(31 voix pour - 1 voix contre : M.VILHEM)

**e. Attributions de subventions**

- Subvention exceptionnelle à l'ASPOC

L'ASPOC (Association Sportive Pays d'Orthe Compétition) organise une journée « Peyrehorade en rose » le 25 mars prochain pour sensibiliser les participantes à la lutte contre le cancer du sein et récolter des fonds qui seront reversés à l'association « Hope Team East » qui accompagne les femmes atteintes du cancer du sein dans leur projet de soins et de réinsertion par le sport. Différents parcours (marche, course non chronométrée) seront proposés aux participantes ainsi que des stands animés par des médecins et associations. L'objectif est de sensibiliser les habitantes du territoire à cette cause de santé publique.

Il sera proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 700 € à l'ASPOC. L'accompagnement financier de la communauté sera valorisé par des actions de communication.

Mme DUPONT-BAUVAIS : est-ce à dire que toutes les associations qui en feront la demande seront subventionnées par la communauté?

Le Président : La demande de l'ASPOC rentre dans le cadre d'une subvention exceptionnelle. En 2018, on propose de rester sur les règlements d'intervention de chaque territoire. Ces règlements feront l'objet d'une harmonisation en 2019 après un travail de réflexion en 2018.

S.LASSERRE : cela implique d'étudier les demandes au coup par coup en 2018.

Il est demandé communication du budget de la course, ce qui est fait en séance.

M.DARRASPEN : la cause est noble mais il faut voir ce qui est financé.

M.MAGESCAS : ce débat a eu lieu en bureau et il ne faut pas que cela crée un précédent.

M.MARQUIER : il faut peut-être accompagner le versement de la subvention en précisant qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle.

M.BACHERE : est-ce que la manifestation est exceptionnelle? Sinon, la demande sera renouvelée.

P.DUCARRE : ces questions seront abordées lors de la réflexion sur l'élaboration des règlements d'intervention.

**Approbation à la majorité absolue des suffrages exprimés**  
(31 voix pour - 1 voix contre : M.VILHEM)

- Subvention au CIDFF

Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) sollicite une subvention de 1 500 € pour organiser une permanence tenue par une juriste à la MSAP, une demi-journée par mois. Cette association a pour objet d'aider les femmes et les familles dans leur accès au droit, leur hébergement et mise à l'abri, l'accompagnement à l'emploi, l'insertion et la formation et de lutter contre les violences sexistes.

440 demandes ont été émises par 101 personnes du territoire entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 août 2017.

M.DARRASPEN : quel est le statut de cet organisme? M.GUILLOT précise qu'il s'agit d'une association qui est reconnue d'utilité publique. M.DARRASPEN : si elle bénéficie de financements publics, pourquoi la financer par ailleurs? Elle bénéficie déjà de locaux à la MSAP.

M.MARQUIER : il faudrait tenir compte de ces critères dans les règlements d'intervention : objet de l'association, mission de service public...

M.LASSERRE : il faut faire l'exercice mais cela sera compliqué de produire un règlement qui prenne en compte toutes les situations particulières.

M.GASSIE : il faudrait un bilan des actions menées sur le territoire et mesurer l'efficacité des réponses apportées.

M.DARRASPEN : il faudrait connaître le budget du CIDFF car il bénéficie certainement de financements d'Etat.

Le Président : si cela permet de sauver des situations, il ne faut pas hésiter à financer cette association.

M.MAGESCAS : cet organisme est un centre d'informations associatif - on a le volume des actions et c'est une activité reconnue par l'Etat- si l'on demande le budget, on aura des éléments nationaux. Ce type d'association mène un accompagnement social qui s'adresse à un désastre : les violences faites aux femmes, ce sont des domaines d'action qui sont indispensables dans les territoires ruraux. Car les statistiques montrent que le territoire n'échappe pas à ce fait sociétal. Il faut les aider.

### **Approbation à la majorité absolue des suffrages exprimés**

*(31 voix pour - 1 voix contre : M.VILHEM)*

#### **f. Création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet**

Suite à la réussite d'un agent au concours de rédacteur, il sera proposé de créer un emploi de rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. Cet emploi est affecté au pôle ressources de la communauté.

Mme DUPONT- BEAUVAIS : l'emploi d'origine n'est pas supprimé? Non car l'agent est sous contrat.

### **Approbation à la majorité absolue des suffrages exprimés**

*(31 voix pour - 1 voix contre : M.VILHEM)*

#### **Point 4 – Marchés publics**

- a) Avenant au marché public de travaux du bâtiment d'activités de Peyrehorade  
Le conseil communautaire sera invité à approuver l'avenant suivant :

<b>Lot 2 – Charpente métallique couverture bardage étanchéité</b>	
<i>Montant initial du marché HT : 106 981,00 €</i>	
Fourniture et pose de kits de délimitation constitués de potelets en plastique lestés + chaîne à maillon en plastique	887,00 € HT
<b>total avenant lot 2</b>	<b>887,00 € HT</b>
<b><i>nouveau montant marché du lot 2</i></b>	<b><i>107 868,00 € HT</i></b>

M.SAKELLARIDES : cela est très cher pour un potelet en plastique lestés. Il faudrait veiller à la qualité du matériel – est-ce le meilleur système à installer?

Ce point sera vérifié.

L'avenant sera proposé lors d'un prochain conseil.

## b) Avenant au marché public de travaux de construction de la crèche intercommunale

JM LESCOUTE : dans le marché de la crèche, il n'était pas prévu d'installer des jeux extérieurs mais de la pelouse synthétique. L'installation de jeux extérieurs nécessite la pose de sols amortissants des normes très contraignantes imposées par la PMI.

L'avenant proposé est de 24 886 € H.T.. La surface est de 110 m<sup>2</sup> de surface pleine et 21 m<sup>3</sup> de béton.

JM LESCOUTE propose que les travaux de préparation + béton (évalués à 15 850 € H.T.) soient réalisés en régie par les services techniques.

Les services ne sont pas en capacité de le faire maintenant mais la PMI a donné son accord pour faire les travaux plus tard (ils seront réalisés à partir du mois de mai).

M.SAKELLARIDES est favorable aux travaux en régie car cela valorise le savoir-faire des agents.

JM.LESCOUTE : les clôtures de séparation seront réalisées en même temps.

Un avenant concernant les sols souples sera proposé lors d'un prochain conseil.

## Point 5 – Développement économique

## a) Règlement de voirie

Le projet de règlement ci-annexé a fait l'objet d'une présentation en commission voirie du 5/10/2017 et en conférence des maires du 6/02/2018. Il est approuvé par le conseil communautaire.

### Approbation à la majorité absolue des suffrages exprimés

(31 voix pour - 1 voix contre : M.VILHEM)

## b) Prix de vente des terrains en ZAE

Par délibération, la Communauté de communes avait fixé les prix de vente des terrains en zone d'activité et notamment les lots sur la zone d'activité « Au Tourneur » d'Orthevielle et du lotissement des Pins à Peyrehorade comme suit :

	Prix de vente en € HT par m <sup>2</sup>
Zone d'activité « Au Tourneur » à Orthevielle	15
Lotissement des Pins à Peyrehorade	17,7

Suite à la demande des entreprises d'acquérir des terrains de plus petites surfaces, il a été procédé à un redécoupage des lots proposés à la vente sur la zone d'activité d'Orthevielle. Ce redécoupage entraîne des frais supplémentaires (géomètre, extension des réseaux...) qu'il convient de prendre en compte dans le prix de vente des lots.

Par ailleurs, il a été procédé à une réévaluation des dépenses engagées pour l'aménagement du lotissement « des Pins » à Peyrehorade.

Ainsi, il est proposé d'actualiser les prix de vente des terrains comme suit :

	Prix de vente en € HT par m <sup>2</sup>
Zone d'activité « Au Tourneur » à Orthevielle	20
Lotissement des Pins à Peyrehorade	22
Lotissement Plaine du Bérié à Peyrehorade	24
Zone d'activité de Cagnotte	15

Par ailleurs, il est précisé que la TVA sur marge sera calculée individuellement à la vente de chaque lot et en fonction des prix de vente réactualisés.

**Approbation à la majorité absolue des suffrages exprimés**

*(31 voix pour - 1 voix contre : M.VILHEM)*

**c) Délégation à l'EPFL « Landes foncier » portage foncier et financier du terrain cadastré ZH 45 sur la commune de Oeyregave**

Dans le cadre de l'aménagement du Parc d'activité Sud Landes, la Communauté de communes a décidé d'acquérir à l'amiable la parcelle ZH 45 sur la commune de Oeyregave d'une contenance de 12 721 m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision Casteran et de déléguer cette acquisition à L'EPFL « Landes Foncier ». Ladite acquisition aura lieu moyennant le prix de 55 972 €.

Pour information, la durée du portage foncier est de 4 années maximum à compter de la signature de l'acte authentique et le portage financier est de 5 années maximum.

Il est proposé un paiement de 20% du prix principal d'acquisition l'année suivant la signature de l'acte authentique et le paiement du solde à l'acte de revente par l'EPFL.

**Approbation à la majorité absolue des suffrages exprimés**

*(31 voix pour - 1 voix contre : M.VILHEM)*

**d) Vente du lot n°2 du lotissement « Plaine du Bérié » à Peyrehorade à la SCI GOVALL**

Dans le cadre de son développement, la société « Au fil de l'eau », actuellement locataire d'un atelier à l'écloserie d'entreprise à Orthevielle, souhaite acquérir le lot n°2, d'une contenance de 1306 m<sup>2</sup>, du lotissement « plaine du Bérié ».

Le projet foncier sera porté par la SCI GOVALL, qui louera le bâtiment de 300 m<sup>2</sup> en ossature métallique d'une superficie de 300m<sup>2</sup>. L'activité de cette entreprise est la construction de piscine. Le prix de vente du lot est fixé à 24 €/m<sup>2</sup> HT, soit 31 344 € HT. La TVA sur marge est de 2564,71 €.

**Approbation à la majorité absolue des suffrages exprimés**

*(31 voix pour - 1 voix contre : M.VILHEM)*

**Point 6 – Petite enfance, enfance, jeunesse**

a) Forfait écoles maternelles

La Communauté de Communes est chargée d'assurer le fonctionnement des classes de TPS, PS et MS, enfants de 2, 3 et 4 ans, cycle 1 des écoles publiques du Pays d'Orthe sur le temps scolaire.

Les communes, quant à elles interviennent pour les enfants de la GS au CM2 ainsi que pour les temps périscolaires (restauration et garderie). Dans le cas où des GS sont intégrés aux classes de PS et/ou MS, la CCPOA inclut ces enfants dans sa gestion. Une convention avec la Commune concernée définit la répartition des frais financiers.

Afin de mutualiser les moyens, la création du **forfait de fonctionnement maternel** permet de répartir les coûts entre communauté et communes et/ou SIVU

- **Forfait pédagogique** : Fournitures scolaires, (consultation Pichon) matériel pédagogique, consommables, informatiques, photocopies, sorties scolaires et projets pédagogiques ...
- **Forfait bâtiment** : produits d'entretien, consommation eau, électricité, gaz, téléphone ...
- **Forfait restauration** : coût repas (étude réalisée avec les communes)
- **Forfait ATSEM** : charge de personnel ATSEM

Pour 2018, le conseil communautaire décide de maintenir le montant du forfait au même niveau que 2017.

	2016	2017	2018
	Voté	Voté	Voté
Forfait Pédagogique (par enfant)	69,00 €	70,00 €	70,00 €
Forfait Bâtiment (par m2)	19,60 €	20,00 €	20,00 €
Forfait restauration (par enfant)	385,00 €	395,00 €	395,00 €
Forfait ATSEM	31 200,00 €	31 824,00 €	31 824,00 €

#### **Approbation à la majorité absolue des suffrages exprimés**

*(31 voix pour - 1 voix contre : M.VILHEM)*

#### **Point 7 – Convention de servitude de passage ENEDIS**

Une convention de servitude de passage relative à l'installation d'une ligne électrique souterraine destinée à l'alimentation électrique de la crèche intercommunale à Pouillon doit être signée avec ENEDIS. Elle concerne la parcelle AI 833.

#### **Approbation à la majorité absolue des suffrages exprimés**

*(31 voix pour - 1 voix contre : M.VILHEM)*

#### **Point 8 – Lieu du prochain conseil communautaire**

Le lieu du prochain conseil communautaire est fixé à Misson.

#### **Approbation à la majorité absolue des suffrages exprimés**

*(31 voix pour - 1 voix contre : M.VILHEM)*

Informations -

- M.MARCOS : réunion à Misson (salle des fêtes) à 19 H sur les approvisionnements bio des cantines. C'est un collectif d'élus qui est à l'origine de cette réunion.
- Le Président : Agrilocal organise une réunion mardi 6 mars à 16H30 à Misson
- Suppression de la conférence des Maires de mardi 6 mars 2018
- Repas le 11 mars après le match Peyrehorade / Saint-Paul à Orthevielle : invitation de la communauté de communes – les élus intéressés doivent le faire savoir à JM LESCOUTE

